

option Productions horticoles

RNCP360 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1414, A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

- Activités professionnelles communes :

1. Il maîtrise les techniques d'intervention sur le végétal et l'espace
2. Il encadre une ou plusieurs équipes
3. Il exerce son activité en relation avec les acteurs des filières horticoles
4. Il s'informe et communique

- Responsable de cultures :

1. Il met en œuvre le plan de production, assure le suivi des cultures pour atteindre les objectifs de qualité et de rendement définis, tout en respectant la qualité de l'environnement
2. Il organise la récolte, le conditionnement, le stockage
3. Il participe à l'élaboration du plan de production et après quelques années d'expérience professionnelle, selon les entreprises, il l'établit

- Responsable d'un secteur ; exemple de l'expédition :

1. Il assure le traitement des commandes depuis la réception jusqu'à l'expédition
2. Il assure la gestion des stocks

- Agent de développement ; exemple du conseil horticole :

1. Il fournit des appuis techniques
2. Il participe à l'animation locale et au développement des liaisons entre les producteurs
3. Il participe à l'élaboration des références technico-économiques

- Technicien d'expérimentation :

1. Au sein d'une équipe, il met en place un protocole d'expérimentation
2. Il participe à la diffusion des résultats de l'expérimentation et à la promotion de la station expérimentale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacités attestées :

- Capacités communes à toutes les options :

- Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
- Utiliser des outils informatiques.
- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou

italien ou espagnol).

- Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.
- Capacités spécifiques à l'option :
 - Identifier l'importance des productions horticoles, les changements perceptibles, ainsi que leurs déterminants.
 - Comprendre le fonctionnement d'une entreprise horticole, gérer un secteur d'activité et collaborer à la préparation des prises de décision.
 - Caractériser les composantes et le fonctionnement des agrosystèmes dans le secteur horticole.
 - Raisonner les techniques horticoles.
 - Comprendre, mettre en œuvre, appliquer et exploiter un protocole expérimental d'essai ou d'enquête.
 - Gérer les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de production horticole.
 - Choisir les espèces horticoles adaptées aux objectifs de production et de commercialisation (productions fruitières ou productions florales ou productions légumières ou pépinières).
 - Mettre en évidence le fonctionnement de la filière d'un produit horticole, en expliquer l'évolution et raisonner des choix d'action (productions fruitières ou productions florales ou productions légumières ou pépinières).
 - Raisonner la mise en place et la conduite de cultures dans un système de production horticole donné (productions fruitières ou productions florales ou productions légumières ou pépinières).
 - Appréhender le processus de production d'un autre secteur horticole.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

La formation de technicien supérieur agricole option productions horticoles conduit aux métiers de la production horticole et aux métiers connexes.

L'horticulture française se caractérise par deux modes de production (sous abri et plein air), et trois systèmes d'exploitation avec un degré de spécialisation plus ou moins prononcé :

- l'exploitation d'arboriculture fruitière tournée vers la production et la vente de fruits,
- l'exploitation de pépinière tournée vers la production et la vente de végétaux d'ornement, fruitiers ou forestiers, à différents stades,
- l'exploitation horticole et/ou maraîchère tournée vers la production et la vente de légumes, fleurs ou feuillages coupés, bulbes, plantes en pot, plantes à massif.

Cette dernière exploitation possède, de plus en plus, un secteur sous serre, avec des productions variées des deux secteurs alimentaire et ornemental.

Dans les exploitations horticoles, la production ne saurait être dissociée de la vente. Plus encore que dans d'autres secteurs agricoles, les exploitations horticoles doivent adapter leur production en fonction des exigences de leurs clients et des caractéristiques des filières de commercialisation. Il en résulte que les problèmes de logistique, de gestion de la production sont particulièrement complexes et que la qualité constitue une exigence fondamentale pour tous les produits horticoles.

Ce secteur est largement déficitaire dans les échanges commerciaux avec d'autres pays. Cependant les perspectives de développement sont réelles afin de regagner des parts des marchés intérieurs ou extérieurs (exportation) dans des conditions normales de concurrence.

Ce développement implique que soit modernisé l'appareil de production permettant des productions spécialisées tout en maintenant la capacité d'adaptation aux nouvelles techniques de production et aux nouvelles situations commerciales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

La qualification professionnelle de niveau III, attestée par le diplôme du BTSA productions horticoles, se situe entre l'ingénieur, le cadre de niveau II ou I, et l'agent de maîtrise ou l'ouvrier hautement qualifié de niveau IV. Cependant l'extrême diversité des produits de l'horticulture et de leurs filières de commercialisation, l'hétérogénéité des entreprises (quelques-unes grandes se rapprochant de PME ou PMI ; la grande majorité, moyennes ou petites, voire familiales) entraînent des situations professionnelles très diverses pour les techniciens supérieurs horticoles.

Le titre du BTSA Productions horticoles doit permettre, après quelques années d'expérience professionnelle, d'atteindre les compétences attendues pour les métiers suivants :

- responsable de cultures ;
- responsable d'un secteur de l'exploitation ; par exemple, responsable-produit, responsable de la logistique, responsable des expéditions, responsable qualité-méthode, responsable du conditionnement ou de l'agréage en arboriculture fruitière ;
- agent de développement ou conseiller, employé par divers organismes (chambre d'agriculture, groupement de producteurs, institut de recherche ou technique...) chargé de fournir des appuis techniques et technico-économiques, pour une unité de production ;
- technicien d'expérimentation employé par des organismes cités plus haut ou par des firmes privées (assistant d'ingénieur de recherche, responsable d'une petite unité d'expérimentation, assistant d'un responsable de centre d'essai...) ;

Le technicien supérieur horticole peut assumer la responsabilité d'une exploitation. Dans ce cas, il accomplit les activités d'un chef de cultures et assure, en outre, la gestion financière et comptable ; pour cette dernière activité, il lui faudra éventuellement compléter sa formation en comptabilité et gestion.

A côté de ces emplois principaux et grâce à sa connaissance des produits horticoles et de leurs techniques de production, le technicien supérieur horticole peut trouver des emplois de technico-commercial en amont ou en aval de la production horticole (soit pour vendre des fournitures et du matériel horticole, soit pour vendre des produits horticoles).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 874 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 043
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	77 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des

titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : – deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/360/>